



Réunion Tunisie INSTM Salammbô 23-24 Sept 2010

Les « Plans de Gestion Anguille » *Anguilla anguilla* L.

**Des outils nécessaires pour restaurer cette ressource
Euro méditerranéenne en danger**

Exemple de la France et de la Tunisie

Par Pierre ELIE Cemagref



Crédit photo : P.Elle/ cemagref

Transversal WorkShop on European Eel CGPM Tunis Salammbô 23-24 September 2010 Pierre Elie

Origine de cette nécessité

Il faut avoir en mémoire l'exposé précédent d'Henri Farrugio

Le constat:

- Dégringolade des indices d'abondance depuis 78-79,
- Augmentation des pressions anthropiques (50 à 30 ans),
- Changement de conditions environnementales générales (conditions océaniques, élévation thermique.....),
- Résultats de certains types de recherches: mises en cause de nouvelles atteintes, en particulier certains parasites, virus et certains toxiques sur la migration de reproduction, la reproduction et ...

Le classement de l'espèce

- Espèce jugée par la commission européenne, en dehors de sa sécurité biologique (pour ne pas dire en danger!!!!!!) (2006),
- Classée à l'annexe de la CITES II (menacée si commerce pas surveillé). En vigueur (13 mars 2009) avec des règles de captures en liaison avec le règlement européen,
- Classée par l'UICN en danger d'extinction,
- Classée dans la liste rouge des poissons menacée en France depuis les années 1985

Les décisions de l'Europe 2

- L'inscription à l'annexe II de la directive Cites en Mars 2009.

Envois d'une notification aux parties le 13 mai 2009.

Qui demande aux états exploitant l'espèce:

- la mise en place d'un plan d'exploitation,
- Surveillance des échanges commerciaux,
- d'accompagner ces échanges commerciaux de plan de gestion sérieux,
- Mise en place d'une traçabilité des productions,

Les demandes de l'Europe

- **Plan permettant de garantir** un échappement des adultes à long terme égal à au moins 40% de la Biomasse pristine (existant avant toute atteinte humaine),
- **Ils sont approuvés** par la commission européenne,
- **Ils décrivent les moyens mis en œuvre** pour atteindre ces objectifs,
- **Le règlement CE N° 1100/2007 du 18 sept 2007** décrit dans son article 2 les grandes lignes du plan de gestion et à l'article 4 la façon de communiquer les plans et quand (**31-12-2008**) (*Beaucoup d'autres précisions*)
- Rédaction d'un rapport annuel permettant de montrer l'évolution des schémas de gestion adoptés

Le plan de gestion de la France 1

- **Un volet national** (application du règlement R(CE) N°1100/2007 du 18 septembre 2007,
- **Des volets par unité de gestion** expliquant plus précisément par hydro-système l'état des fractions de population et les plans adoptés.

Cet ensemble a été soumis à la commission européenne le 3 février 2010

Remarque: Le volet local de l'unité de gestion Rhône Méditerranée comporte les hydro-systèmes les plus proches de ceux des pays du Maghreb (Systèmes lagunaires important).

Le plan de gestion de la France 2

- Reprend les éléments du guide européen,
D'abord un état de la situation
 - **Présentation des unités de gestion** de l'anguille adoptées par la France (+ 9 annexes qui précisent par région le plan de gestion) ,
 - **L'organisation administrative** de ces unités (qui administrativement s'occupe de quoi?)
 - **Description de la population d'anguille** et des méthodes pour la décrire,
 - **La description des méthodes de calcul de l'échappement** préconisé par l'Europe,
 - **Différentes pressions** sont décrites pour les pêcheries et les habitats

Le plan de gestion de la France 3

- *Ensuite les mesures de gestion pour atteindre les objectifs d'échappement des anguilles*
 - **Comment** reconstituer le stock
 - **Le calendrier** pour atteindre la cible d'échappement,
 - **Les mesures de gestion** adoptées sur **la pêche**,
 - **Les mesures de gestion sur les ouvrages** (obstacles aux migration (avalaison et dévalaison),
 - **Les mesures sur les habitats** et les contaminants chimiques,
 - **Les mesures sur la protection** des zones humides

Le plan de gestion de la France 4

- *Certains dispositifs exigés par le règlement sont ensuite présentés*
- **Le programme de repeuplement et précautions,**
 - *Les zones de relâcher des juvéniles,
 - *Le dispositif de réservation des anguilles de moins de 12cm (groupe 0+),
- **Les mesures de contrôle de la filière de capture et de commercialisation,**(mesures de traçabilité des captures) et évolutions,
- Les méthodes pour assurer le suivi du taux d'échappement,
Cet ensemble doit permettre de sécuriser les échanges commerciaux entre pays (faire disparaître les filières illégales)

Les difficultés rencontrées 1

Quelques exemples de problèmes rencontrés

- **Evaluation de la biomasse pristine qui est le point de référence de la gestion du stock** : échappement doit atteindre 40% de cette biomasse),
Cependant possibilité d'utilisation d'approximation: données historiques avant 1980, extrapolation des production par type d'habitats, analogie avec des systèmes similaires.....)
- **Evaluation des pressions anthropiques autres que la pêche à l'échelle des fractions de populations sur un hydro-système, au niveau des individus et de leurs habitats (y compris la qualité des individus dévalant)**

Les difficultés rencontrées 2

Autres problèmes à résoudre

- *La gestion de la pêche dirigée sur les individus de moins de 12cm*

-Un plan d'exploitation est donné par la Cites. Chaque états qui exploite ce stade biologique doit fixer l'importance de l'exploitation.

Exemple:

Pour 2009/2010 la capture ne doit pas excéder 43% de la ligne Base pour les pays ayant des plans de gestion approuvé par la commission européenne (Règlement (CE) N° 1100/2007 et à zéro pour les autres pays (la France à demandée une dérogation pour atteindre ce chiffre dans 5 ans)

NB: Le plan de Gestion Anguille France a été adopté en juin 2010

Le projet de plan de gestion Anguille de la Tunisie

Le plan de gestion de la Tunisie 1

- **Dans ce contexte La Tunisie:**
 - **Tient à participer à l'effort commun** de l'ensemble des pays euro-méditerranéens pour la restauration de cette espèce,
 - **inscrit son effort de gestion** dans le cadre fixé par le règlement européen de sept 2007 qui fixe le contenu des plans de gestion anguille dans les pays européens,

Ce plan de gestion anguille propose à la fois des mesures de régression des facteurs de mortalités significatifs à court termes et d'autres à plus long termes.

Le plan de gestion de la Tunisie 2

- **Les contours et le contenu du projet de plan de Gestion ont été définis durant les années 2009 et 2010** avec l'appui d'une expertise extérieure (Cemagref)
- **Une large consultation des différents acteurs liés à la ressource anguille est à la base de ce projet de plan** (administration, organisme techniques, organisations de pêcheurs professionnels, les concessionnaires, les mareyeurs et l'interprofession
- **Etroite relation avec la communauté scientifique** en particulier l'INSTM qui sera chargé de la coordination scientifique du plan de gestion.

NB : Un groupe de travail a été constitué pour la rédaction du Plan de Gestion Anguille Tunisie (très actif actuellement !!!!).

Le plan de gestion de la Tunisie 3

- **La concertation est conduite en tenant compte de certains enjeux**
 - **Participer à la restauration** de l'espèce (mortalité directes),
 - **Améliorer les habitats** actions sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques,
 - **Maintenir une pêche professionnelle durable et les tissus économiques** autour de cette ressource,
 - **Mieux connaître la filière** d'exploitation et de commercialisation
 - **Développer des formules d'agrément et de traçabilité** des captures y compris pour l'exportation,
 - **Améliorer le processus de collecte de données** pour le suivi de l'espèce et la surveillance des habitats

Le plan de gestion de la Tunisie 4

- **Contenu du plan en 4 parties:**

- Introduction** : **Situation particulière de la Tunisie** vis-à-vis de cette ressource euro-méditerranéenne + **l'organisation administrative** de la gestion par région ou hydro-systèmes,

- 1^{ère} partie: Faisant l'état de l'existant**

- **acquis éco-biologique, connaissances des habitats, des pressions anthropiques (pêcheries, braconnage, industries polluantes,....),

- ** synthèse des textes réglementaires actuellement en vigueur encadrant les pressions anthropiques ou en matière de protection d'habitats,

- 2^{ème} partie: Décrivant les mesures de gestion de l'espèce et de ses habitats**

- Mesures supplémentaires à prendre par exemple:** sur la pêche, la connectivité dans les hydro-systèmes, sauvetage de fraction de population bloquées en pieds de barrage, mesures d'alevinages, zones de réserves, limitation de rejets polluant , restauration de zones humides.....

Le plan de gestion de la Tunisie Fin

-3^{ème} partie: Quel système de suivi du plan de gestion mis en place et de la mesure des effets du plan sur l'anguille.

Qui s'occupera de quoi comment et ou?? Qui a ou aura l'autorité?...

Par exemple: Elaboration d'un tableau de bord de suivi de l'espèce et de la qualité des habitats dans les hydro-systèmes de la région Nord (Bizerte).

-Une conclusion

Synthèse des grandes options choisies par la Tunisie pour participer à la protection et la restauration de cette espèce importante d'intérêt majeur pour l'espace Euro-méditerranéen.

*****La rédaction finale du Plan de gestion en cours d'élaboration par le groupe de rédaction est proposé pour la fin octobre 2010**

Une des originalités de ce plan

Il est accompagné d'un programme de recherche ciblé qui à été défini en soutien du plan de gestion Anguille

Toutes les actions proposées serviront à mieux estimer:

- les potentiels d'accueil pour l'anguille des différents hydro-systèmes continentaux et littoraux,
- les niveaux de pression sur les fractions de populations d'anguille dans ces hydro-systèmes

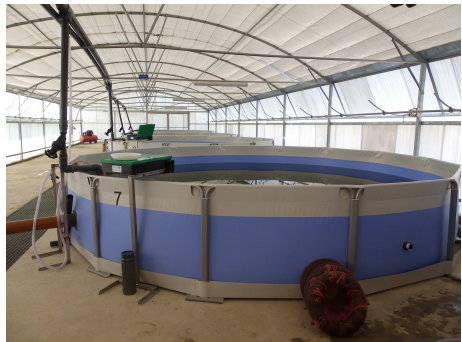
Ainsi qu'à mesurer les niveaux d'échappement des futurs géniteurs.

En complément il comportera des mises au point de techniques et de méthodes pour mettre en place les suivis et la gestion de cette espèce en Tunisie

Conclusions

- **Prendre conscience de la fragilité actuelle de cette espèce sur l'ensemble de l'aire de répartition (**espèce prioritaire**)
- **Participer à l'effort commun de gestion pour les pays liés a cette ressource,
- **Généraliser la mise en place des plans de **gestion anguille** au niveau des états.

*Merci à tous pour votre attention
Pour un exposé difficile à illustrer*



Transversal WorkShop on European Eel CGPM Tunis Salammbô 23-24 September 2010 Pierre Elie